



L'ÉCHO MUNICIPAL

Juillet 1996

Sommaire

Le mot de Monsieur le Mairep.1 et 2
Le compte administratifp.3 et 4
Modification des commissionsp.5
Commission des travauxp.6 et 7
Compte-rendu
(eau et assainissement)p.8 à 19

Information du service départemental
d'incendie et de secoursp.20 et 21
Information sur le "Pays"p.22 et 23
Information sur "Je roule solidaire" p.24
La vie associativep.25 à 26
Informations généralesp.29 à 34

Rédaction, diffusion... Mairie des Ormes-sur-Voulzie, 77134

«S'il est un nom bien doux fait pour la poésie, oh !

Dîtes, n'est ce pas le nom de la Voulzie ?»

Hégésippe Moreau (1810-1838)



LE MOT DU MAIRE

Les mois de juillet et d'août sont pour beaucoup synonymes de vacances, pour d'autres ce n'est pas le cas! Il est vrai que la conjoncture actuelle n'est pas favorable aux dépenses « superflues ». La crise que traverse notre société devrait se caractériser par l'abandon de certaines attitudes égoïstes. L'égoïsme à tous les niveaux, personnels, associatifs, etc...

Des problèmes à Les Ormes Sur Vouizie? non, il n'y a que des solutions, parfois complexes mais il y a toujours un moyen de les résoudre avec un peu de tolérance, du courage, de la persévérance et bien sûr du travail.

Depuis un an, je vous confirme que le conseil municipal n'a pas « chômé », réunions sur réunions des commissions, douze conseils municipaux ainsi que des réunions diverses intercommunales.

Les projets de 1995 / 1996 sont en cours de réalisation ou vont bientôt l'être. (Voir l'article de la commission des travaux pages 6 et 7).

Un projet d'ailleurs, me laisse un souvenir fort désagréable. Le parterre de fleurs à l'entrée du village qui n'a résisté que deux mois . Pourquoi?

La terre de mauvaise qualité ou traitée?

Une erreur des agents communaux? Dans ce cas tous les parterres devraient être détruits.

Malveillance? possibilité malheureusement non exclue et que je pense la plus probable.

Quelle que soit la cause, je puis vous affirmer que nous recommencerons l'année prochaine. Je suis conscient que certains pensent à d'autres priorités. L'embellissement de notre village en est une que je n'abandonnerai pas.

Ce deuxième « ECHO MUNICIPAL » est encore bien « chargé », avec quelques nouveautés que je vous laisse découvrir.

La loi n° 95-101 du 2 février 1995, m'oblige à vous présenter ainsi qu'au préfet un rapport sur l'eau potable et l'assainissement. Ce rapport complet de l'exercice 1995 est disponible en mairie. Cependant, j'ai souhaité vous fournir un rapport simplifié que vous trouverez dans les pages 8 à 19.

A ce sujet, je vous invite à répondre à un questionnaire sur des propositions de la « LYONNAISE DES EAUX ». Le Conseil municipal n'a pas souhaité décider à votre place. Nous espérons avoir un maximum de réponses. (Merci).

L'eau, son traitement ainsi que l'assainissement sont des problèmes pour le futur de notre commune.

En particulier la station d'épuration d'Everly qui dans un avenir proche et compte tenu des directives européennes ne sera plus aux normes prochainement.

C'est pourquoi, les communes d'EVERLY, CHALMAISON et LES ORMES SUR VOULZIE ont créé un syndicat intercommunal pour étudier, concevoir, réaliser et administrer la future station d'épuration avec l'aide des services de l'état.

(Voir les délégués de la commune page 5).

Je voulais vous préciser que notre rôle n'est pas de vous faire subir des charges ou taxes supplémentaires. Mais vous devez comprendre que dans certains cas nous n'avons pas d'autre alternative, que d'appliquer les lois et les recommandations des instances dirigeantes. (L'application de la comptabilité dite M49 le 1 janvier 1996 et la comptabilité dite M14 pour les communes en janvier 1997).

Depuis le mois de mars, des habitants, des élus, des entrepreneurs des cantons de Bray sur Seine et de Donnemarie Dontilly se réunissent par commissions pour étudier la possibilité de créer un « PAYS ». Projet qui me semble intéressant! (Voir pages 22 et 23). Toutes les personnes qui le souhaitent peuvent participer aux réunions et apporter leurs idées.

Enfin, revenant sur l'extrait de poésie de la page de garde, d'Hégésippe MOREAU(1810-1838), je voulais vous faire remarquer que notre village à ma connaissance est le seul en France à être « SUR VOULZIE ».

Les Ormes Sur Voulzie, malgré mes propos plutôt pessimistes du début, a les atouts pour réussir des projets difficiles certes, mais l'une de nos chances, l'une de notre première richesse ce sont ses habitants.

C'est au nom du conseil municipal que je vous souhaite de très bonnes vacances et même si vous ne partez pas, vous avez beaucoup à découvrir dans notre village, notamment une certaine sérénité.

G. VITU

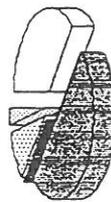
COMPTES ADMINISTRATIF ANNEE 1995					
SECTION D'INVESTISSEMENT - vue d'ensemble					
comptes	libellés	prévu	réalisé	restes à réaliser	% réalisé
	dépenses	2598310	1582450.20		
6	déficit reporté	342290	342289.87		21.6
16	remboursements d'emprunts	102716	102710.95		6.5
21	acquisitions meubles et immeubles	243000	40607.33	202392.67	2.6
23	travaux de bats et genie civil	1905000	1096842.05	808157.95	69.3
29	dépenses imprévues	5304			
	recettes	2598310	1589834		
10	subventions équipi.,dons et legs	798000	572296		36.0
11	prélèvement sur fonctionnement	1274910	800000		50.3
13	amort. et reprise des frais extraord	1400	1400		0.1
14	particip. travaux d'équipement	172000	165894		10.4
16	produits des emprunts	300000			0.0
25	recouvrement de créances	52000	50244		3.2
	déficit de clôture				
	excédent de clôture		7383.80		

DEPENSES



- déficit reporté
- remboursements d'emprunts
- acquisitions meubles et immeubles
- travaux de bats et genie civil

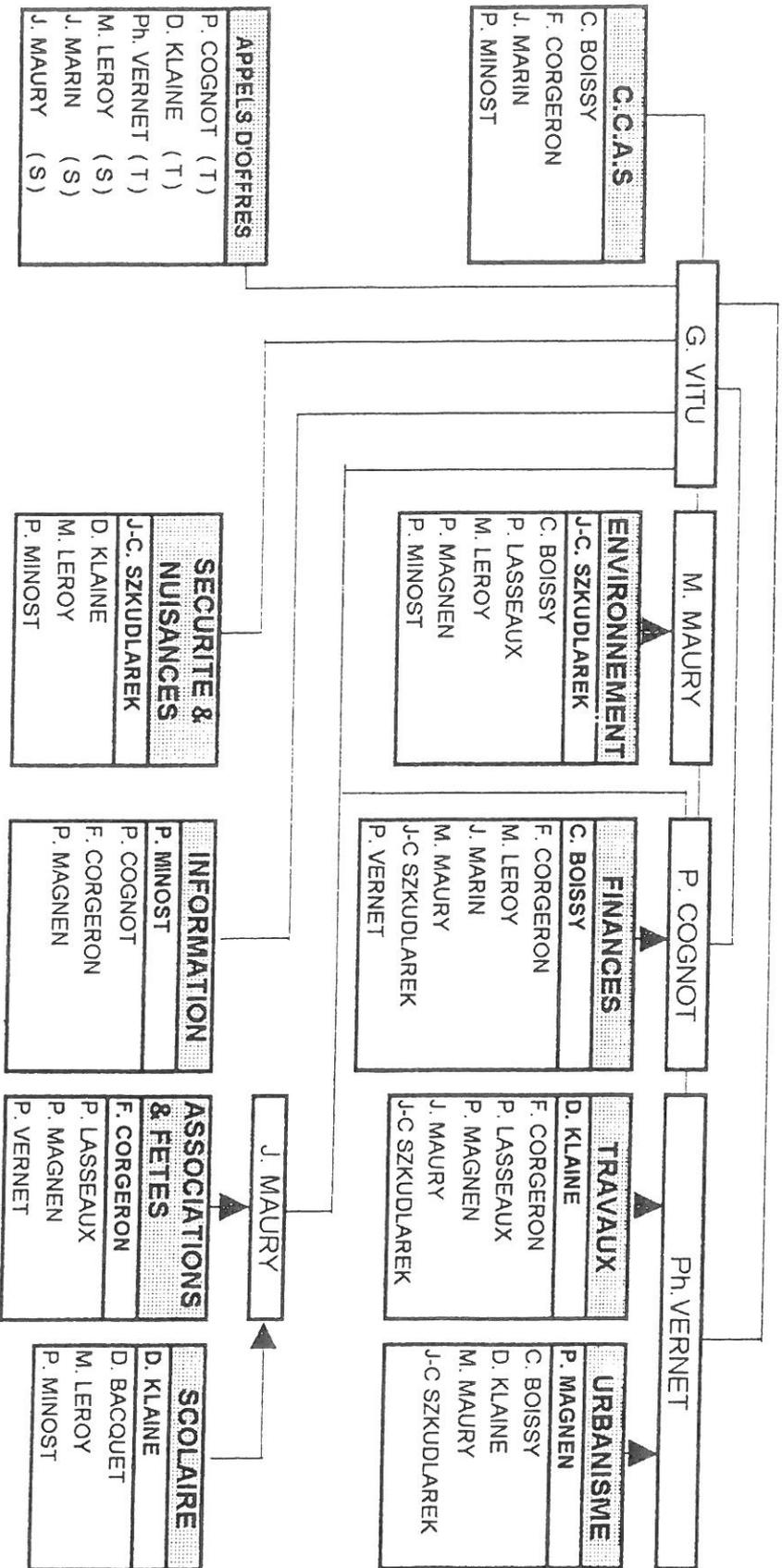
RECETTES



- subventions équipi.,dons et legs
- prélèvement sur fonctionnement
- amort. et reprise des frais extraord.
- particip. travaux d'équipement
- recouvrement de créances

COMMISSIONS MUNICIPALES

Modification depuis le Conseil Municipal du 26 avril 1996



Depuis le CONSEIL MUNICIPAL du 28 juin 1996

Délégués au Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de Chalmaison, Everly, Les Ormes Sur Vouizie. (S.I.C.T.E.U.C.E.O.)
 Monsieur G. VITU, Monsieur M. MAURY, Monsieur P. COGNOT, Madame C. BOISSY, Monsieur P. MAGNEN.



COMMISSION DES TRAVAUX

Après bientôt une année passée au sein du Conseil Municipal, pendant laquelle notre travail a consisté à continuer ce qui avait été entrepris par nos prédécesseurs (busage du ru, toiture du presbytère, mise en conformité de la salle polyvalente), nous nous sommes attachés à notre tour, à faire en sorte d'améliorer le cadre de vie des habitants des Ormes Sur Voulzie.

Malgré quelques *observations* de personnes croyant qu'il suffit de penser pour faire, nous avons étudié, décidé et élaboré notre programme de travaux pour l'année 1996.

.1° LA POSTE : Objet de la troisième phase du contrat rural .

Après plusieurs projets avortés, à cause de la réticence de l'administration qui a elle aussi ses priorités, nous avons décidé de n'entreprendre que les travaux qui entrent dans le cadre de ce contrat rural (réfection des façades, déplacement des accès). Le début des travaux est prévu début juin. L'ensemble du projet est suivi par M. Jean Claude SZKUDLAREK et M. Philippe VERNET.

.2° RESTAURATION DU LAVOIR ROUTE DE BRAY :

Pourquoi restaurer ce qui ne sert à rien, diront certains ? Simplement nous pensons qu'il serait mensonger de croire qu'il est possible d'équilibrer le présent et de préparer l'avenir sans se rappeler du passé. Nous en souvenir est au contraire notre richesse et notre privilège.

Les travaux ont été réalisés au mois de juin. L'ensemble du projet a été suivi par Messieurs Fabien CORGERON et Pierre LASSEAU, d'après une carte postale d'époque aimablement prêtée par M. et Mme BOYE.

Nous publierons en fin d'année, toutes ces photos.

.3° CONSTRUCTION DE SANITAIRES POUR L'ECOLE DE NOS ENFANTS :

Les sanitaires existants ont fait leur temps. Charge à nous de les remplacer par autre chose de plus fonctionnel : la construction d'un bâtiment nécessaire à la pose d'urinoirs, la réfection des équipements intérieurs et des accès.

Les travaux sont prévus pendant les vacances scolaires (juillet, août), pour ne pas créer de gêne. L'ensemble du projet a été suivi par M. Pascal MAGNEN.

.4° L'EGLISE : Objet de la deuxième phase du contrat rural.

La réfection est terminée. Tout le monde peut admirer le travail accompli. Il ne reste plus qu'à aménager l'alentour.

.5° BUSAGE DU RU :

Les travaux sont terminés. Le busage a permis d'entreprendre la première partie du projet d'aménagement autour de la Maison des Associations (bordures, fleurs, gazon, tables, haies, aire de stationnement pour les vélos...). La suite prochainement !

L'ensemble du projet a été suivi et réalisé par M. Dominique KLAINÉ.

.6° INSTALLATION DE FEUX TRICOLORES :

La mise en place des feux est certainement la solution la plus adaptée à la situation. La municipalité a la charge de veiller à la sécurité sur le territoire de la commune. Les travaux devraient être finis fin juillet. L'ensemble du projet a été suivi par M. Jean Claude SZKUDLAREK.

.7° MISE EN SENS UNIQUE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DE BRAY :

Même préoccupation que pour les feux tricolores. Les travaux seront effectués dans le courant de l'été. L'ensemble du projet a été suivi par M. Jean-Claude SZKUDLAREK.

.8° RESTAURATION DU PUIT DE LA GRANDE RUE DE MOULIN D'OCLE :

Là aussi, même préoccupation que pour la restauration du lavoir. C'est sur les conseils de M. Claude HEURTEVENT, que nous avons réalisé cette opération. La recherche de l'authenticité était la condition. La ferronnerie sera restaurée prochainement. L'ensemble du projet est suivi par M. Philippe VERNET.

.9° DEPLACEMENT DU POSTE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE * EGLISE *:

Inscrit dans un programme de renouvellement, celui-ci sera déplacé sur le terrain de boule. L'ancien poste sera démoli. Le nouveau sera d'un volume réduit et intégré dans le paysage. Le mode d'alimentation en 20000 volts passera de la technique en antenne, qui a le désavantage d'être plus compliqué à réalimenter, par la technique dite en coupure d'artère qui elle a l'avantage de pouvoir être réalimentée plus rapidement en cas de défaut. Les travaux devraient commencer au mois de septembre. L'ensemble du projet est suivi par M. Philippe VERNET.

.10° AMENAGEMENT DE LA MAIRIE :

La première phase sera la restauration de la salle des mariages. Nous possédons une salle au premier étage de la mairie qui est trop peu occupée. Les travaux permettront d'y célébrer les mariages dans un cadre plus agréable. Les conseils municipaux s'y dérouleront également. La salle actuelle du rez-de-chaussée sera transformée pour moitié en bureau des adjoints, l'autre moitié servira pour des réunions. Les travaux devraient débuter au mois de septembre. L'ensemble du projet est suivi par M. Jacqui MAURY.

Beaucoup de choses restent à faire bien sur, mais nous savons tous qu'il est plus raisonnable d'effectuer des travaux et d'embellir notre commune en fonction des moyens que nous possédons. Tout cela pour contenir la pression fiscale locale dans de justes proportions. Je communiquerai en fin d'année tous les chiffres de ces travaux et détaillerai la part budgétaire de chaque projet.

**LA COMMISSION DES TRAVAUX
ET MOI MEME, SOUHAITONS A TOUS DE PASSER
DE BONNES VACANCES.**

Philippe VERNET

SERVICE PUBLIC DE L' EAU POTABLE

ANNEE 1995

LES ORMES SUR VOULZIE

1. Présentation générale du service

1.1. Description

- *Nature du service assuré par notre commune :*
Production, traitement et distribution publique d'eau potable.
- *Service délégué :*
Production, traitement et distribution publique d'eau potable.

1.2. Délégation du service

Le service délégué est géré par Lyonnaise des Eaux - Centre d'exploitation de Brie-Comte-Robert, qui bénéficie du soutien logistique de la Direction Régionale de Montgeron et du Laboratoire Régional de Vigneux-sur-Seine.

Les Agents du Centre de Brie-Comte-Robert sont au service de nos concitoyens et assurent à tous les usagers de la commune de bénéficier de leur savoir-faire.

- *Présentation de Lyonnaise des Eaux - Région Parisienne Sud :*

Lyonnaise des Eaux est présente depuis près de 70 ans dans la Région Parisienne Sud. Son activité couvre tout le cycle de l'eau et sa mission est d'assurer la qualité maximale dans deux domaines essentiels :

- . la production et la distribution d'eau potable, du lieu de production au consommateur,
- . la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales, avant leur rejet dans le milieu naturel.

La Direction Régionale Parisienne Sud :

- . 441 collaborateurs
- . activité se déployant sur 4 départements : Essonne, Seine et Marne, Val de Marne, Yvelines.

EAU POTABLE

- . 151 collectivités partenaires dont la population varie de 107 habitants à 82.000 habitants
- . 1.000.000 d'habitants desservis
- . 201.000 clients
- . 3 stations de traitement d'eau potable :
 - Morsang-sur-Seine
 - Vigneux-sur-Seine
 - Viry-Châtillon
- . 50 forages, la plupart dans la nappe souterraine du calcaire du Champigny
- . 88 millions de m³ d'eau potable produite
- . 3.861 km de réseau
- . 150.000 m³ de réserves

ASSAINISSEMENT

- . 95 collectivités partenaires
- . 600.000 habitants
- . 128.000 clients
- . 60 stations d'épuration
- . 3.346 km de réseau d'assainissement
- . 130 postes de relèvement
- . 44 millions de m³ d'eaux usées transportées
- . 53 ha de plans d'eau

1.3. Situation de la collectivité - statistiques contractuelles

Nombre d'habitants	737
Nombre de clients	363
Volumes produits en m ³	59 452
Volumes facturés en m ³	44 589
Rendement du réseau	75.00%
Consommation moyenne par jour en m ³	122
Consommation moyenne par client en m ³	123
Nombre de changements de clients (mutation)	15
Difficulté d'encaissement pourcentage d'impayés	0.80%

1.3.1. Recettes Lyonnaise des Eaux (en Francs H.T.)

Recettes ventes d'eau prime fixe	40 354
Recettes ventes d'eau consommation	204 305
Recettes annexes (compteurs incendie)	458
TOTAL RECETTES LYONNAISE DES EAUX	245 117

1.3.2. Facturation pour le compte de tiers (en Francs H.T.)

Surtaxe de la collectivité	13 377
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	15 184
Redevance pollution Agence de l'Eau	118 692
Redevance Fonds National Développement des Adductions Eau	5 577
Taxe sur les voies navigables de France	0
TOTAL RECETTES POUR COMPTE DE TIERS	152 829

RECAPITULATIF

1.3.1. Recettes Lyonnaise des Eaux (en Francs H.T.)	245 117
1.3.2. Facturation pour le compte de tiers	152 829
TOTAL RECETTES H.T.	397 947

2. Description et capacité des ouvrages

2.1. Usines, réservoirs et relais

- Capacité des réservoirs.

Réservoir	Capacité en m ³
CD 412 Route de Provins	200

- Matériels en fonction.

Nom du Forage	Type des pompes	Puissance des pompes
CD 412 Route de Provins	Immergé	5,5 kw + 11 kw

- Modifications réalisées par la Lyonnaise des Eaux dans l'année.

- Renouvellement : Renouvellement de la pompe à saumure.
- Automatisation : R.A.S.
- Connexion Dispatching : R.A.S.

- Production

. Capacité globale de pointe en m ³ /Jour	720
. Période de pointe	26/6 - 10/7
. Volume de pointe en m ³ /Jour	327
. Energie en Kw/h/an	61 697
. Energie en Kw/h/m ³	0,672

2.2. Réseau

- Type de réseau..... Isolé + Alimentation par Everly

- Linéaire de Réseau (en mètres)

. Longueur totale	10510
. Longueur posée	0
. Longueur déposée	0

- Nombre de branchements

. Situation fin d'année.....	363
. Nombre de branchements neufs.....	0
. Nombre de branchements supprimés	0

- Entretien

. Nombre de fuites sur branchements et sur compteurs	3
. Nombre de fuites sur réseaux	3

- *Renouvellement*
 - . Nombre de branchements..... 1
 - . Canalisations 0
- *Travaux neufs*
 - . Réalisation et Intégration de lotissements : Néant

3. Qualité de l'eau

1) Organisation du contrôle de la qualité de l'eau

Le suivi de la qualité de l'eau de la ressource à la distribution fait l'objet du contrôle sanitaire effectué par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du département - 49/51 Avenue Thiers 77011 MELUN Cédex - Tél. 64.87.62.00.

Les paramètres à suivre ainsi que les valeurs à respecter sont fixés par le décret 89-3 du 3 Janvier 1989. La DDASS a fixé les modalités de ce suivi. Les prélèvements et analyses sont effectués sous sa responsabilité par un laboratoire agréé.

Lyonnaise des Eaux complète le contrôle sanitaire obligatoire par un auto-contrôle en effectuant régulièrement des prélèvements analysés par son laboratoire régional implanté à Vigneux-sur-Seine.

a) *Origine de l'eau*

La commune des Ormes-sur-Voulzie est alimentée à partir d'un forage réalisé dans la craie à 40,3 mètres de profondeur.

Afin de garantir la qualité bactériologique de cette eau, une désinfection au chlore gazeux est effectuée avant la distribution publique.

b) *Qualité de l'eau*

En 1995, 16 bulletins d'analyses ont été réalisés pour suivre la qualité de l'eau.

- 91 paramètres différents ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire
- 30 paramètres différents ont été analysés dans le cadre de l'auto-contrôle

Le bilan des analyses de contrôle et d'auto-contrôle ne fait apparaître aucune analyse non conforme.

c) *Suivi du goût*

Le goût de l'eau est la première préoccupation des clients. Il est donc régulièrement suivi par l'auto-contrôle de Lyonnaise des Eaux sur les ouvrages de production et à différents points du réseau.

- 6 analyses du goût ont été effectuées en 1995
- Aucune analyse n'a révélé la présence d'un goût perceptible (seuil de dilution > 3)

Etant donné que le goût de l'eau fluctue dans le réseau avec le temps et que sa perception est très liée à l'individu, Lyonnaise des Eaux a de plus mis en place un observatoire du goût de l'eau au début de l'année 1995. Cet observatoire est constitué de clients qui donnent régulièrement leur appréciation du goût de l'eau.

2. Conclusion

La qualité de l'eau distribuée en 1995 aux Ormes-Sur-Voulzie a été conforme à toutes les normes d'eau potable en vigueur.

4. Commentaires de l'exploitant

R.A.S.

SERVICE PUBLIC DE L' ASSAINISSEMENT

ANNEE 1995

LES ORMES SUR VOULZIE

1. Présentation générale du service

1.1. Description

- *Nature du service assuré par notre commune :*
Collecte, transport et traitement des eaux résiduaires.
- *Service délégué*
Collecte, transport et traitement des eaux résiduaires.

1.2. Délégation du service

Le service délégué est géré par Lyonnaise des Eaux - Centre d'exploitation de Brie-Comte-Robert, qui bénéficie du soutien logistique de la Direction Régionale de Montgeron et du Laboratoire Régional de Vigneux-sur-Seine.

Les Agents du Centre de Brie-Comte-Robert, sont au service de nos concitoyens et assurent à tous les usagers de la commune de bénéficier de leur savoir-faire.

- *Présentation de Lyonnaise des Eaux - Région Parisienne Sud :*

Lyonnaise des Eaux est présente depuis près de 70 ans en Région Parisienne Sud. Son activité couvre tout le cycle de l'eau et sa mission est d'assurer la qualité maximale dans deux domaines essentiels :

- la production et la distribution d'eau potable, du lieu de production au consommateur,
- la collecte et le traitement des eaux usées et pluviales, avant leur rejet dans le milieu naturel.

La Direction Régionale Parisienne Sud :

- 441 collaborateurs
- activité se déployant sur 4 départements : Essonne, Seine et Marne, Val de Marne, Yvelines.

EAU POTABLE

- . 151 collectivités partenaires dont la population varie de 107 habitants à 82.000 habitants.
- . 1.000.000 d'habitants desservis
- . 201.000 clients
- . 3 stations de traitement d'eau potable :
 - Morsang-sur-Seine
 - Vigneux-sur-Seine
 - Viry-Châtillon
- . 50 forages, la plupart dans la nappe souterraine du calcaire de Champigny
- . 88 millions de m³ d'eau potable produite
- . 3.861 km de réseau
- . 150.000 m³ de réserves

ASSAINISSEMENT

- . 95 collectivités partenaires
- . 600.000 habitants
- . 128.000 clients
- . 60 stations d'épuration
- . 3.346 km de réseau d'assainissement
- . 130 postes de relèvement
- . 44 millions de m³ d'eaux usées transportées
- . 53 ha de plans d'eau

1 3. Situation de la collectivité - statistiques contractuelles

Nombre de clients Eau	363
Nombre de clients assujettis Assainissement	334
Volumes soumis à la facturation	31 357
Moyenne par assujetti en m ³	94

1.3.1. Recettes Lyonnaise des Eaux (en Francs H.T)

Recettes Assainissement prime fixe	0
Recettes Assainissement consommation	156 746
Recettes Eau pluviale	0
Recettes Entretien branchement	25 765
TOTAL RECETTES LYONNAISE DES EAUX	182 511

1.3.2. Facturation pour le compte de tiers (en Francs H.T)

Surtaxe de la collectivité	20 382
TOTAL RECETTES POUR COMPTE DE TIERS	20 382

RECAPITULATIF

1.3.1. Recettes Lyonnaise des Eaux	182 511
1.3.2. Facturation pour le compte de tiers	20 382
TOTAL RECETTES H.T	202 893

2. Description et capacité des ouvrages

2.1. Réseaux

- Longueur du réseau (en mètre)

. Unitaire.....	311
. Séparatif eaux usées.....	11348
. Séparatif eaux pluviales.....	2438
. Pluvial faisant provisoirement office d'unitaire.....	0
TOTAL.....	14097

- Ouvrages

. Nombre de regards de visite.....	296
. Nombre d'avaloirs et de grilles.....	116
. Nombre de réservoirs de chasse.....	1
. Nombre de déversoirs d'orage.....	1
. Nombre de bassins de dessablement.....	1
. Nombre de vannes.....	0

2.2. Postes de relèvement et refoulement :

- . Opérations de renouvellement : Renouvellement de l'hydraulique (clapet et vannes) du poste de Gué Bridoux

Poste de relèvement et de refoulement :

Postes	Capacité nominale m ³ /h	Débit moyen journalier en m ³ /j	Energie consommée dans l'année en Kw/h
Gué Bridou	2 x 28	75 m ³ /j	5481 Kwh
Moulin d'Ocle	2 x 22,5	51 m ³ /j	2936 kwh
Saint-Sauveur	2 x 28	26 m ³ /J	1086 kwh

2.3. Dispositifs d'épuration

Désignation	Station 1
. Nom	Effluents traités par la station d'Everly
. Type	
. Constructeur	
. Capacité	
. Date de mise en service	
. Débit moyen traité m ³ /Jour	
. Débit maxi traité m ³ /Jour	
. Energie consommée	
. Pollution moyenne arrivant DBO 5/J	
. Lieu rejet des effluents	
. Niveau théorique d'épuration	
. Production annuelle de boues m ³	
. Production annuelle de boues en Tonne de Matière Sèche	

3. Travaux neufs

- . Branchements Lyonnaise des Eaux : 0

4. Commentaires de l'exploitant

a) Réseau

- ⇒ L'ensemble des réseaux a été contrôlé en 1995.

b) Postes de relèvement

- ⇒ Renouvellement de l'hydraulique (clapets et vannes) du poste de Gué Bridoux.

c) Dispositifs d'épuration

- ⇒ Traitement des eaux usées à la station d'Everly

TARIFS APPLIQUES et leurs EVOLUTIONS

LES ORMES SUR VOULZIE

Type client : Particulier
 Type de facturation : Semestrielle
 Echéance : Août

Prix H.T. au 01.12.95	Prix T.T.C. au 01.12.95	Prix H.T. au 01.12.94	Prix T.T.C. au 01.12.94	Pourcentage d'évolution
--------------------------	----------------------------	--------------------------	----------------------------	----------------------------

1. Service de l'eau

1.1. Rémunération Lyonnaise des Eaux

Prime fixe (compteur en location calibre 15 mm)	69,7800	73,6179	67,5300	71,2442	3,3
Consommation	4,6187	4,8727	4,4692	4,7150	3,3

1.2. Contributions perçues pour compte de tiers

Fonds national pour les adductions d'eau	0,1250	0,1319	0,1250	0,1319	0,0
Redevance prélèvement réseau isolé	0,3404	0,3591	0,2910	0,3070	17,0
Surtaxe communale	0,3000	0,3165	0,3000	0,3165	0,0

2. Service de l'environnement

2.1. Rémunération Lyonnaise des Eaux *

Part fermière communale	5,0367	5,3137	4,8749	5,1430	3,3
Prime fixe assainissement	50,6300	53,4147	29,2500	30,8600	73,0

2.2. Contributions perçues pour compte de tiers

Redevance pollution	2,6600	2,8063	2,2200	2,3421	19,8
Surtaxe communale	0,6500	0,6858	0,6500	0,6858	0,0

Prix au m³

Prix H.T. au 01.12.95	Prix T.T.C. au 01.12.95	Prix H.T. au 01.12.94	Prix T.T.C. au 01.12.94	Pourcentage d'évolution
--------------------------	----------------------------	--------------------------	----------------------------	----------------------------

EAU (hors prime fixe)	5,3841	5,6802	5,1852	5,4704	3,8
ENVIRONNEMENT (hors prime fixe)	8,3467	8,8058	7,7449	8,1709	7,8
TOTAL (hors prime fixe)	13,7308	14,4860	12,9301	13,6413	6,2

* Variation de prix liée à une modification contractuelle.

SIMULATION DE FACTURE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 m³

LES ORMES SUR VOULZIE

Type client : Particulier
Type de facturation : Semestrielle
Echéance : Août

Prix H.T. au 01.12.95	Prix T.T.C. au 01.12.95	Prix H.T. au 01.12.94	Prix T.T.C. au 01.12.94	Pourcentage d'évolution
--------------------------	----------------------------	--------------------------	----------------------------	----------------------------

1. Service de l'eau

1.1. Rémunération Lyonnaise des Eaux

Prime fixe (compteur en location calibre 15 mm)	139,56	147,24	135,06	142,49	3,3
Consommation	554,24	584,73	536,30	565,80	3,3

1.2. Contributions perçues pour compte de tiers

Fonds national pour les adductions d'eau	15,00	15,83	15,00	15,83	0,0
Redevance prélèvement réseau isolé	40,85	43,09	34,92	36,84	17,0
Surtaxe communale	36,00	37,98	36,00	37,98	0,0

Sous total eau		828,86		798,93	3,7
-----------------------	--	--------	--	--------	-----

2. Service de l'environnement

2.1. Rémunération Lyonnaise des Eaux

Part fermière communale	604,40	637,65	584,99	617,16	3,3
Prime fixe assainissement	101,26	106,83	58,50	61,72	73,0

2.2. Contributions perçues pour compte de tiers

Redevance pollution	319,20	336,76	266,40	281,05	19,8
Surtaxe communale	78,00	82,29	78,00	82,29	0,0

Sous total environnement		1163,52		1042,22	11,6
---------------------------------	--	---------	--	---------	------

Total facture		1992,38		1841,16	8,2
----------------------	--	---------	--	---------	-----

Prix moyen au m³		16,60		15,34	8,2
------------------------------------	--	-------	--	-------	-----

ETAT DE LA DETTE EN 1995

SERVICE ASSAINISSEMENT

Capital restant dû au 01 janvier 1995 = 498.663,06 Frs

Annuité = 70.530,01 Frs

Capital = 21.910,36 Frs

Intérêts = 48.619,65 Frs

SERVICE DE L'EAU POTABLE

Capital restant dû au 01 janvier 1995 = 455.926,24 Frs

Annuité = 73.428,19 Frs

Capital = 36.120,17 Frs

Intérêts = 37.308,02 Frs

INFORMATION SUR LE PRIX DE L'EAU

Depuis le 1er janvier 1996, la circulaire ministérielle 303 C du 10/11/92 **oblige** les communes de plus de 500 habitants à utiliser la comptabilité dite « M49 ». (Comptabilité indépendante de la comptabilité communale).

Ce qui se traduit par la prise en charge financière de tout ce qui concerne l'eau et l'assainissement (*emprunts, amortissement des réseaux et du matériel etc...*) par les consommateurs.

Pour respecter les règles d'équilibre de la « M49 », le prix moyen du mètre cube d'eau aurait dû augmenter de 22%.

Le conseil municipal, conformément à l'article L 322 5 du code des communes, a limité à 15% l'augmentation du prix du mètre cube d'eau. De ce fait, le conseil municipal a voté une subvention exceptionnelle de 80.000,00 Francs pour équilibrer le budget de l'eau et de l'assainissement.



La commission administrative du service départemental d'incendie et de secours, dans un souci de recentrage des missions des sapeurs-pompiers sur l'urgence, de rigueur budgétaire et de respect des textes en vigueur concernant l'égalité du citoyen face au service public, a décidé ce qui suit :

A compter du 1^{er} juillet 1996, les missions ne relevant pas directement des sapeurs-pompiers du corps départemental font l'objet d'une émission de titre de recettes à l'égard du requérant. Il s'agit :

- *De la destruction des nids d'hyménoptères ne relevant pas de l'urgence. Ces opérations sont facturées au tarif forfaitaire de 150 francs au demandeur du service.*

L'objectif principal est de maîtriser et de faire diminuer ces sollicitations aux seules interventions urgentes. A ce jour, seulement 5% de ces interventions relèvent de l'urgence. 13000 interventions de ce type ont été menées en 1995.

Le caractère urgent, et donc la notion de gratuité du service, est déterminé lors de la réception de l'appel du requérant. Il fait alors l'objet d'un départ de secours immédiat.

- *Des déplacements injustifiés des moyens du SDIS en cas de déclenchement :*

* D'alarme incendie, alors qu'il n'existe aucun début de sinistre ou de sinistre avéré. Ces opérations sont facturées au tarif forfaitaire de 1000 francs au propriétaire du bien protégé par l'installation de détection.

* D'alarme pour assistance à personne à domicile, alors qu'il n'existe aucun besoin potentiel ou avéré d'assistance. Ces opérations sont facturées au tarif forfaitaire de 250 francs à la société responsable de l'installation de surveillance à domicile.

* D'alarme pour assistance à personne bloquée dans un ascenseur, alors qu'il n'existe aucune personne dans cette situation dans l'appareil concerné à l'arrivée des secours sur place. Ces opérations sont facturées au tarif forfaitaire de 500 francs au propriétaire ou au copropriétaire de l'immeuble où est installé l'ascenseur.

La loi du 3 mai 1996 relative à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours définit les missions des Sapeurs Pompiers.

Ils sont chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies. Ils concourent avec les autres services et professionnels concernés à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences ils exercent les missions suivantes.

- Protection des personnes des biens et de l'environnement.

- Secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents de sinistres ou de catastrophes ainsi que leur évacuation.

L'article 42 de cette même loi précise que le Service Départemental d'Incendie et de secours (SDIS), Établissement Public qui gère le Corps Départemental de Sapeurs Pompiers, n'est tenu de procéder qu'aux seules interventions qui se rattachent aux missions de service public ci-dessus définies.

Si le SDIS a procédé à des interventions qui ne se rattachent pas directement à l'exercice de ses missions, il peut demander aux personnes bénéficiaires une participation aux frais dans les conditions déterminées par délibération du Conseil d'administration du SDIS.

Les frais des missions de service public réalisées par le SDIS sont ouverts par les cotisations obligatoires des communes au budget du SDIS et par la subvention du Conseil Général à ce même budget. Par principe, c'est l'impôt qui couvre ainsi les frais engendrés par les opérations de secours réalisés par les Sapeurs Pompiers.

Les bénéficiaires de ces opérations se voient appliquer le principe de gratuité : Ils ne versent aucune contrepartie financière directe pour la prestation qui leur est fournie.

Ce puissant principe de gratuité directe des opérations menées par les sapeurs pompiers connaît des strictes exceptions législatives :

- Les secours en montagne peuvent donner lieu à une facturation de la prestation à la victime à l'occasion de la pratique de ski alpin ou du ski de fond.

- Les opérations de lutte contre la pollution entraînent l'application du principe du "pollueur payeur"

- Dans le cadre de certaines procédures judiciaires les collectivités qui gèrent les Services d'Incendie et de Secours peuvent se retourner contre les auteurs du sinistre (pour les feux de forêts) ou contre les responsables de l'exploitation de certains sites industriels (installations classées et installations de traitement des déchets).

Dans tous les autres cas, les frais de l'intervention des Sapeurs Pompiers qui s'effectue dans l'intérêt général seront supportés par les collectivités et seulement par elles dans le cadre des contributions du SDIS. Aucune contrepartie financière ne peut être demandé à la victime du sinistre ni même à son auteur (sauf dans le cas sus énoncé des feux de forêts).

Mais, les prestations des Sapeurs Pompiers qui ne sont pas effectuées dans l'intérêt général, qui ne relèvent pas de la Police Administrative générale, qui ne ressortent pas du principe de solidarité de la collectivité face aux calamités publiques peuvent faire l'objet d'une facturation directe aux personnes bénéficiaires de ces prestations.

Il s'agira de services non urgents, pour lesquels les personnes et les biens ne sont pas directement menacés et pour lesquels le principe d'égalité du citoyen aura été respecté.

La Lettre du Pays de la Bassée et du Montois

Maï 1996 - N° 0

UN PAYS, POUR QUOI FAIRE ?

Créé par la loi « PASQUA » en février 1995, le « pays » est un territoire cohérent aux plans géographique, culturel, économique et social, qui exprime une communauté d'intérêts économique et sociaux. Il s'agit en fait d'une nouvelle façon de coopérer pour tout un ensemble d'acteurs locaux.

L'objectif essentiel de cette politique est la mise en œuvre d'un projet commun de développement et d'aménagement du pays. Le pays constitue également un cadre pour une réflexion quant à l'organisation et la modernisation des services d'intérêt public.

Depuis quelques mois, le « pays de la Bassée et du Montois » participe à une phase d'essai appelée « préfiguration », comme 41 autres pays-tests répartis sur tout le territoire national et retenus par la DATAR (Délégation à l'Aménagement et à l'Action Régionale), chargée de suivre cette opération.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 fixe un cadre mais laisse une très grande liberté d'action. Ainsi, le « Pays de la Bassée et du Montois » n'est pas une structure formelle. Ce n'est ni un syndicat de communes, ni un district, ni une association... C'est pour le moment le regroupement de l'ensemble des habitants du territoire de la Bassée et du Montois : élus, socio-professionnels, associations, ... qui constituent le Comité de Pays dans lequel on trouve aussi des représentants des services de l'Etat, de la Région et du Département.

A eux d'élaborer un projet de développement prenant en compte l'ensemble des préoccupations locales. A eux de le mettre en œuvre pour faire vivre le « pays de la Bassée et du Montois ».

LE PAYS DE LA BASSEE ET DU MONTOIS A BESOIN DE VOUS !!!

Bâtir un projet de développement pour ce pays qui regroupe 47 communes est l'affaire de tous. Elus, chefs d'entreprise, artisans, commerçants, agriculteurs, salariés, associations, jeunes, personnes âgées, habitants du pays... chacun est invité à réfléchir à l'avenir de ce pays et à agir pour améliorer la vie locale, favoriser le développement économique, préserver un environnement exceptionnel.

C'est en rassemblant les idées et les compétences que nous pourrons définir les actions à mener pour développer notre pays et y vivre mieux. Avec un objectif : mettre en œuvre plusieurs projets dès cet automne.

Le pays en est à ses débuts : une première Assemblée générale a eu lieu le 22 mars dernier, suivie, en avril, d'une réunion de chacune des quatre commissions et de leurs groupes de travail :

Commission n° 1 : « Comment améliorer la vie locale et renforcer la cohésion sociale ? »

Groupes de travail : Famille, Personnes âgées, Services publics et au public, Patrimoine et actions Culturelles, Habitat

Commission n° 2 : « Comment favoriser le développement économique ? »

Groupes de travail : Services aux entreprises, Quel projet économique pour le pays ? Transports-Logements

Commission n° 3 : « Comment assurer la gestion des ressources naturelles et organiser l'aménagement de l'espace ? »

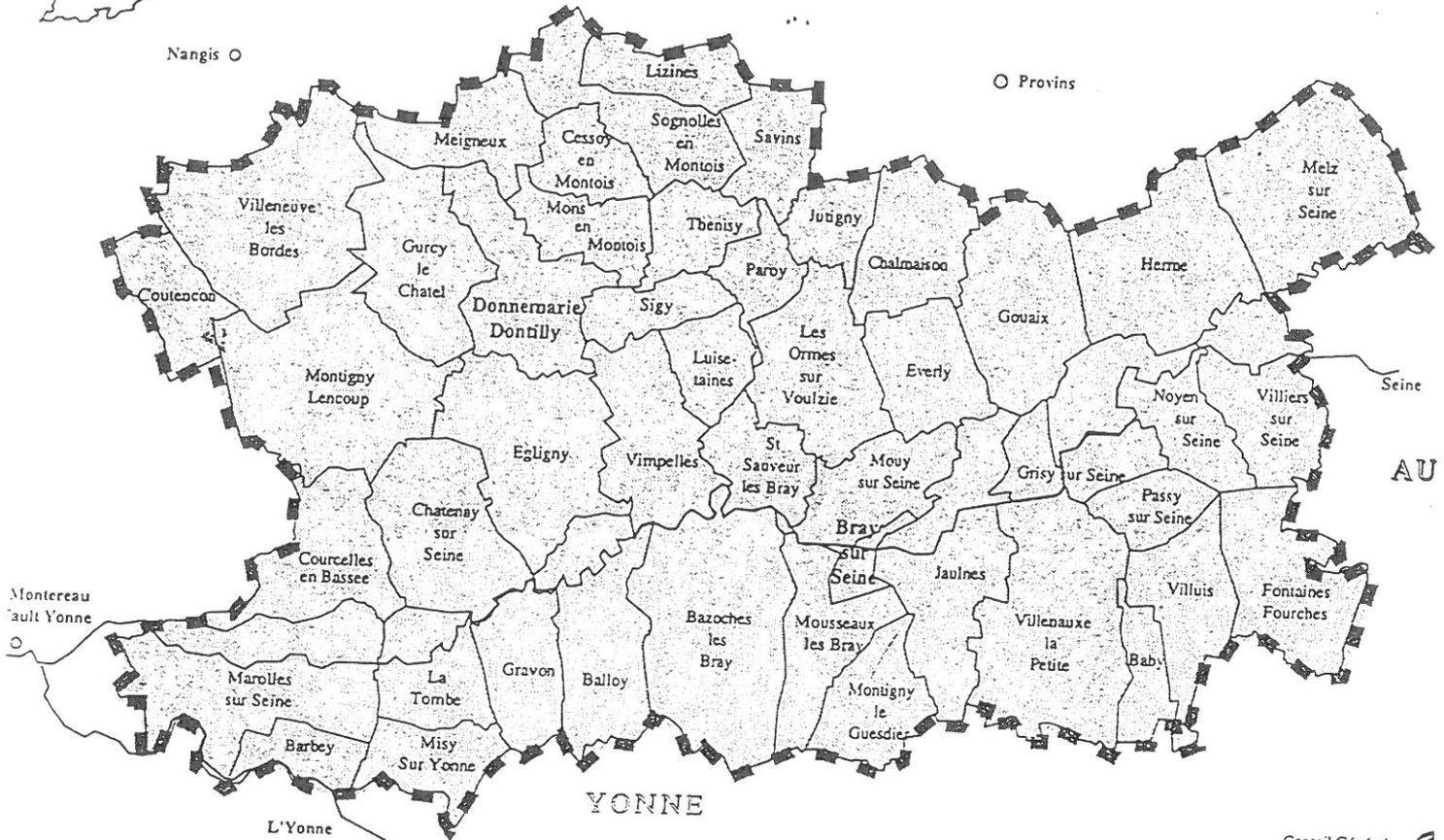
Groupes de Travail : Environnement, Tourisme

Commission n° 4 : « Comment favoriser la communication ? »

Une première restitution des réflexions et projets de ces commissions et groupes de travail sera présentée lors d'une réunion de l'ensemble des commissions le jeudi 30 mai à la salle polyvalente de DONNEMARIE-DONTILLY, de 17h à 20 h à laquelle vous êtes invité.

Le pays de la Bassée et du Montois, votre pays, compte sur vous.

Contactez Claire CRAPART, Animatrice du Pays au :
64.00.89.14 ou 64.14.72.14



Conseil Général SEINE & MARNE
Réalisation Graphique: Direction de l'Aménagement. V. Billon-Goy.M

Déjà des projets en germe !

Ce n'est pas ce qui manque, semble-t-il, dans le pays de la Bassée et du Montois !

Pourquoi ne pas envisager de créer des espaces de rencontre autour de l'enfant où se retrouveraient assistantes maternelles, parents, grands-parents et enfants pour des activités aussi variées que les talents sont divers ?

Un lieu de proximité pour l'information des entreprises, avec également des offres d'emploi et un ensemble de services n'est-il pas à inventer sur le territoire de la Bassée et du Montois ? Ne faut-il pas aussi réfléchir à un véritable projet économique pour le Pays ?

Ce pays dispose d'un atout réel avec le tourisme vert. Mais beaucoup reste à faire : recenser l'offre existante, créer un réseau de commercialisation, développer de nouveaux « produits touristiques »... C'est déjà parti avec notamment le stage d'un jeune du Pays !

D'autres projets sont à l'étude... Vous les découvrirez dans le n°1 de la Lettre du Pays de la Bassée et du Montois.

La DATAR à la rencontre du pays

Le 12 juin 1996, Raymond-Max AUBERT, Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, viendra découvrir le pays de la Bassée et du Montois. Il rencontrera, à Montigny-Lencoup, les élus et des délégués de chacune des quatre commissions. Ils lui feront part de l'avancée de leurs travaux, de leurs interrogations quant à l'avenir de cette politique de pays. Nul doute que seront également évoquées les difficultés particulières de ce pays rural, situé en périphérie de l'Ile de France et qui attend des interventions adaptées à ses spécificités.

Prochaine réunion au mois de septembre, se renseigner en mairie



Je Roule Solidaire

TRAVAIL ENTRAIDE

«Je Roule Solidaire» a vu le jour au début de l'année 1995 et a pour but de créer un réseau de solidarité en rapprochant directement les détenteurs d'un véhicule des demandeurs d'emploi non motorisés (**allocataires du Revenu Minimum d'Insertion uniquement**).

Cette action est née du constat qu'il existait peu ou pas de moyen de transport sur le territoire couvert par notre association, à savoir les cantons de Mormant, Rozay-en-Brie et Tournan.

Dès le mois de Juillet 1996, l'extension vers les cantons de Bray Sur Seine, Donnemarie Dontilly, Nangis, Provins et de Villiers Saint Georges, sera effective, dans un souci d'une plus grande Solidarité.

Pour se faire, nous collaborerons étroitement avec **Domicile Services**, association intermédiaire, dont dépendent les nouveaux cantons couverts.

Le principe est simple, lorsqu'une personne se rend dans l'un des cantons mentionnés ci-dessus, elle peut en contactant «Je Roule Solidaire» au **64.42.00.01**, prendre à bord de son véhicule un demandeur d'emploi non motorisé et favoriser ainsi ses démarches de recherche d'emploi, administratives ou autres...

Au-delà de l'aide matérielle apportée aux demandeurs d'emploi, en facilitant leur accès à la ville, cette action de covoiturage renforce l'**échange social** et **lutte efficacement contre l'isolement d'un public en difficulté**.

Afin de stimuler la motivation de ces transporteurs, un chèque essence d'une valeur de 50 F leur sera attribué au bout du dixième transport Solidaire.

Nous souhaitons développer au maximum ce service de covoiturage qui semble être une des solutions au problème du transport des personnes en difficultés matérielles. Ce système permet de générer des échanges intéressants entre des personnes d'horizons différents.

Financée à 100% par le Conseil Général, cette action de Solidarité, est menée à bien par **Travail Entraide** en collaboration avec **Initiatives 77**, l'Unité Territoriale de Tournan et de Provins, **Domicile Services**.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

SOCIETE DE CHASSE

Chers amis chasseurs et habitants de la Commune.

Le bilan de la Société pour la saison 95-96 a été positif, que ce soit au niveau gestion et gibier. Nous remercions les gardes pour leur travail et surtout la parfaite entente qui règne au sein de notre Société. Nous tenons à le souligner.

Nous avons effectué notre traditionnel comptage de printemps, la matinée fut ensoleillée et le gibier présent (lièvres, perdreaux, faisans etc...) ce qui laisse penser que la saison 96-97 sera bonne.

L'ouverture de la chasse aura lieu le 29 Septembre 1996.

La Société rappelle que si d'éventuels nouveaux chasseurs voulaient être membres de notre Société, ils peuvent prendre contact avec les membres du bureau: Messieurs BODOT H, KLAINE D, MINOST G, JAVAUX J.P, MAGNEN D, PARIS P, HUYSMAN A, le plus rapidement possible.

Amis chasseurs, nous rappelons que les formalités relatives à la déclaration et à la modification de certaines armes de chasse sont reportées au 31 Décembre 1996.

Bonne saison à tous

Le Président, Hugues BODOT



Personnes présentes le jour du comptage de printemps.

LE GROUPE ADELAIDE

Notre gala se déroulera le Samedi 28 Septembre 1996.

Cette année, une nouveauté : quelques jeunes sont venus enrichir notre Groupe. Et ce, grâce à Mme Corinne MOLLOT qui, durant toute cette année, s'est occupée de cette génération montante !

Nous savons qu'ils sont déjà prêts et qu'ils seront très heureux de vous présenter leurs chorégraphies.

Alors, nous vous attendons nombreux afin de passer ensemble une très agréable soirée.

ΦΦΦΦ

TENNIS CLUB DES ORMES/VOULZIE

La Saison 1996-1997 commence. Le renouvellement des cotisations a eu lieu le 16 Juin 1996. Nous demandons aux retardataires de se dépêcher de payer ou de renouveler leur cotisation auprès de Joëlle PIONNIER ou de Pascal LEROY. (Les tarifs restent inchangés).

Nous rappelons aux membres qui ne désirent plus renouveler leur cotisation et à ceux qui ont encore en leur possession un BADGE non valable qu'ils doivent le rapporter auprès d'un membre du bureau, en échange du remboursement de la caution de 50 Francs, versée lors de l'inscription au Club.

Le Président.

ΦΦΦΦ

COMITE DE LA CROIX-ROUGE

Le goûter de la Croix-Rouge a eu lieu le 21 Mai 1996 avec animation. Nous regrettons les absences.

Pour toute manifestation sportive, les secouristes sont à votre disposition.

Nos réserves de vêtements sont telles que nous n'en prenons plus en ce moment. Nous n'avons plus de place.

LE TENNIS DE TABLE

Le club a fait une très bonne année 1996 sur le plan performance. Une équipe féminine « *adulte* » a participé pour la première fois au critérium départemental; une équipe féminine « *jeune* » aux inter-régionaux pour la 4^{ème} année consécutive. Nous avons le plaisir de vous signaler qu'une équipe « *vétéran* » a pu se qualifier pour le critérium national à AUCH dans le GER pendant le week-end de la Pentecôte. Ce qui est pour le club une grande première..

Notre club est à la recherche de jeunes adhérent(es) pour la saison 1996-1997.

Renseignement auprès de M. GUILLAUME Lionel.

N'oubliez pas **notre Loto le Samedi 14 Septembre 1996 à 20h30.**

A Bientôt.

ΦΦΦΦ

SOCIETE DES BOULES ORMOISES

La Section de Boules de Les Ormes-sur-Voulzie invite les Ormois et les Ormoises à participer aux concours de boules qui auront lieu sur le terrain face à la Mairie les samedis :

- 31 Août 1996,
- 14 Septembre 1996,
- 5 Octobre 1996,

En doublette composée ouvert à tous.

Bien Amicalement.
Le Bureau

A M I T I É

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Association Sans But Lucratif de la Loi 1901

Boîte Postale 5

77134 LES ORMES SUR VOULZIE

La Page de l'Amitié

96/124 - 25 juin 1996.

Le premier semestre s'achève. Le plaisir nous est offert de vous présenter les activités qui ont été proposées aux adhérentes et adhérents de l'Amicale, leurs Amis et les sympathisants et réalisées.

Deux fois par mois, en après-midi, les rencontres de l'Amitié à la Maison des Associations ont eu lieu suivant le calendrier qui est affiché sur la porte d'entrée. Le chemin d'accès, les espaces verts et la plate-forme pour les vélos aménagés par la Commune vous réservent un meilleur accueil.

Le 26 mars 1996, l'Amicale a invité (avec une modeste participation) toutes les personnes âgées de 60 ans et plus demeurant la commune pour une choucroute avec un petit spectacle et une animation musicale pour les danseurs. Merci à toutes celles et à tout ceux qui ont répondu.

Le 17 avril 1996, sortie en Champagne. A Muizon, le Prévôt a fait découvrir et visiter la Maison des Compagnons du Devoir du Tour de France avec les métiers de mécanicien, métallier-serrurier, menuisier, ébéniste, chaudronnier et l'exceptionnel atelier - unique en France - de ferronnerie d'art. La vie en communauté, les valeurs d'effort, de générosité, de transmission du savoir servent à la formation du caractère et de la personnalité préparent le jeune à sa vie future d'homme, d'homme de métier, de Compagnon. Le déjeuner a été servi dans LEUR Maison, gérée par LEUR Mère. A Reims, visite commentée de la ville, avec un arrêt à la Basilique Saint-Rémi. Dans un cadre fort bien aménagé et décoré, par nacelle de six personnes, visite d'une cave de champagne avec dégustation.

Le 9 mai 1996, sortie à Chantilly et Asnières sur Oise. Visite au Centre d'Entraînement pour Chevaux de Courses. Découverte du Musée Vivant du Cheval dans les Grandes Écuries avec en final une représentation pédagogique équestre où ce sont mêlés rêve et poésie. Déjeuner au château de Montvillargenne. Sur le parc admirable dessiné par Le Nôtre visite du Château de Chantilly et du Musée de Condé. Le vent en rafale n'a pas permis d'admirer le parc, mais a été remplacé par la visite commentée de l'Abbaye de Royaumont.

Du 17 au 21 juin 1996, voyage de cinq jours en Haute Auvergne. L'Hôtel de la Dentelle à Brioude, Le Lioran, Super Lioran par le téléphérique, Puy Mary, Salers le cinquième plus beau village de France, le château d'Anjony à Tournemire, Murat, Saint Flour, Viaduc de Garabit avec mini-croisière, Chaudes-Aigues et sa source à 82°, Salihès et son buron avec le fromage fermier « Le Cantal » fabriqué artisanalement, Thiezac, le col de Curebourse, dégustation d'eau gazeuse, bicarbonatée et ferrugineuse à la source de Vic sur Cère, le Musée du Phonographe et de la Radio à Lanobre, Royat, la source pétifiante des grottes du Pérou de Saint Alyre à Clermont-Ferrand. Une vraie énumération, mais cinq jours qui ont fait découvrir la chaîne des monts du Cantal sous le soleil dans une excellente ambiance.

Partir... c'est mourir un peu, ainsi la préférence a été de retrouver Les Ormes sur Vouzize avec ses Amis et voisins pour la Fête de la Musique du samedi 22 juin 1996.

Le second semestre annonce la suite du programme : en juillet le Méchoui à Saint Sauveur les Bray ; en septembre la Haute Marne avec Chaumont & ses environs ; en octobre la Seine et Marne Nord et nos agréables rencontres bimensuelles à la Maison des Associations.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas encore l'Amicale : « Avons-nous su créer chez vous l'envie de nous rejoindre ? » C'est le premier pas qui compte. Alors n'hésitez pas, comme pour tout le monde le meilleur accueil vous sera réservé et tout sera mis en oeuvre pour vous faire participer avec confort, convivialité et enthousiasme.

Madame Delahaye (téléphone : 6401 7963) secrétaire, se fera un plaisir de répondre à vos questions.

**L'AMICALE DES PERSONNES ÂGÉES ET DES RETRAITÉS - AMITIÉ
VOUS SOUHAITE DE BONNES ET HEUREUSES VACANCES**

P.S. Aurons-nous un jour, de l'herbe autour de l'église ? (L'Écho Municipal de Janvier 1996)

INFORMATIONS GENERALES

AVIS

A l'occasion du prochain « Vide-Grenier » du 13 Octobre 1996, la Municipalité organise une exposition-vente de peinture, sculpture, broderie etc...

Si vous avez une passion pour l'Art (quel qu'il soit) et que vous désirez le faire partager ; nous vous invitons à vous faire connaître pour participer à cette journée.

Les personnes désireuses de s'inscrire doivent contacter Mme LUCIOT aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

ΦΦΦΦ

Melle Sophie GIRARDOT propose à partir du mois de Septembre une activité « *Assouplissement-Relaxation* ». Les jours et horaires seront fixés ultérieurement.

Les personnes intéressées se feront connaître auprès de la Mairie de Les Ormes-sur-Voulzie. (Tél. : 64.01.77.73).

ΦΦΦΦ

La Mairie emploie un agent d'entretien sous contrat-emploi-solidarité (CES) depuis mai 1996 pour une durée de six mois renouvelable. Ce travail a été attribué à Monsieur Lionel GUILLAUME.

ΦΦΦΦ

« DEPOT DE GRAVATS » ET « POINT VERT »

Les heures d'ouverture ont été modifiées pour satisfaire les besoins des habitants des Ormes « bricoleurs » et « jardiniers ».

Ces deux lieux seront ouverts du **Samedi 9 heures** au **Dimanche 12 heures**.

Bon courage !

AVIS IMPORTANT

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS LE MERCREDI MATIN 11 SEPTEMBRE 1996 (en même temps que les ordures ménagères)

DEFINITION DES OBJETS MENAGERS ENCOMBRANTS

Sont compris dans la dénomination encombrants :

- Les cartonnages pliés, attachés
- Ustensiles ou appareils ménagers au rebut
- Sommier Matelas
- Appareils sanitaires au rebut
- Rebut ménager de menuiserie
- Rebut ménager de carrelage
- Gravats provenant de bricolage familial dans la limite de 0,25 M3 dont la réglementation demande d'être conditionné.
- Branchage provenant de la taille des arbustes (thuyas, troènes) à condition d'être fagoté.
- Tonte de gazon dans la limite de 3 sacs de 75 litres.
- Rebut de plomberie.
- Cycle au rebut à l'exclusion du moteur.

Sont Exclus :

- Les gravats provenant des travaux particuliers et publics.
- Carcasses ou pièces détachées de voitures.
- Déchets provenant d'exploitation artisanales, industrielles ou commerciales.
- Les récipients contenant ou ayant contenus des produits toxiques ou nocifs.
- Les déchets liquides.
- Les bidons de peinture.
- Tout objet qui par son poids ou sa dimension ne permet pas son introduction dans la benne.
- Pneumatiques
- Grillage

Ainsi que les journaux, revues, huiles usagées, vêtements et verres.
Pour tout cela RENDEZ VOUS "AU POINT PROPRE"

TELEPHONES UTILES

MAIRIE :.....	64.01.77.73
MAIRIE (Télécopie).....	64.01.70.11
ECOLE :.....	64.01.71.49
PRESBYTERE :.....	64.01.76.29
SOUS-PREFECTURE (PROVINS) :.....	64.00.00.11
PREFECTURE (MELUN) :.....	64.71.77.77
TRIBUNAL D'INSTANCE (PROVINS) :...	64.00.01.52
SAMU :.....	15
POLICE :.....	17
POMPIERS :.....	18
GENDARMERIE (BRAY) :.....	60.67.10.15
HOPITAL (PROVINS) :.....	64.60.40.00
CENTRE ANTIPOISON (PARIS):.....	40.37.04.04

LE ROLE DU MAIRE

(Première partie)

Le maire représentant de l'état dans la commune est chargé de missions d'intérêt général. Ses obligations en ce domaine engagent dans certains cas sa responsabilité et celle de l'état et l'investissent à la fois de pouvoirs d'administration générale, exercés sous le contrôle du préfet, et d'attributions judiciaires, sous celui du procureur de la république.

- Les missions d'administration générale.

Elles recouvrent un ensemble assez varié de prestations administratives. L'instruction des dossiers pour tous les services déconcentrés de l'état dont il est le correspondant dans la commune.

Pour l'ensemble de ces prestations, le maire est soumis au pouvoir hiérarchique du préfet et a l'obligation de les remplir.

Quelques exemples: Publier et exécuter les lois et règlements. Exécuter les mesures de sûreté générale. Organiser la tenue des élections politiques et professionnelles.

Participer aux opérations de recensement en veillant tout d'abords au respect de certaines obligations nationales.Etc...

- Les attributions judiciaires.

Placées sous le contrôle du procureur de la République, ces attributions sont exercées par le maire, mais aussi les adjoints.

Elles leur confèrent une double compétence: Celle d'officier d'état civil et celle d'officier de police judiciaire.

Le maire et ses pouvoirs de police.

Le maire est responsable du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publiques dans sa commune.

Pour remplir cette mission, il dispose de deux types de pouvoirs de police.

*Tout d'abord, celui de réglementer mais aussi de prendre toutes les mesures qui lui paraissent nécessaires pour répondre aux situations d'urgence (troubles, dangers immédiats...).Il s'agit de son **pouvoir de police générale.***

*Le maire doit aussi intervenir sur un certain nombre de domaines particuliers qui ont été fixés par la loi. Il s'agit de son **pouvoir de police spéciale.***

Pour veiller à l'application de ses décisions, le maire s'appuie sur les forces de police, de gendarmerie et les services d'incendie et de secours.

A suivre...

(Source « MAIRES DE FRANCE » - hors-série - juin 1995).

FETE DE LA MUSIQUE

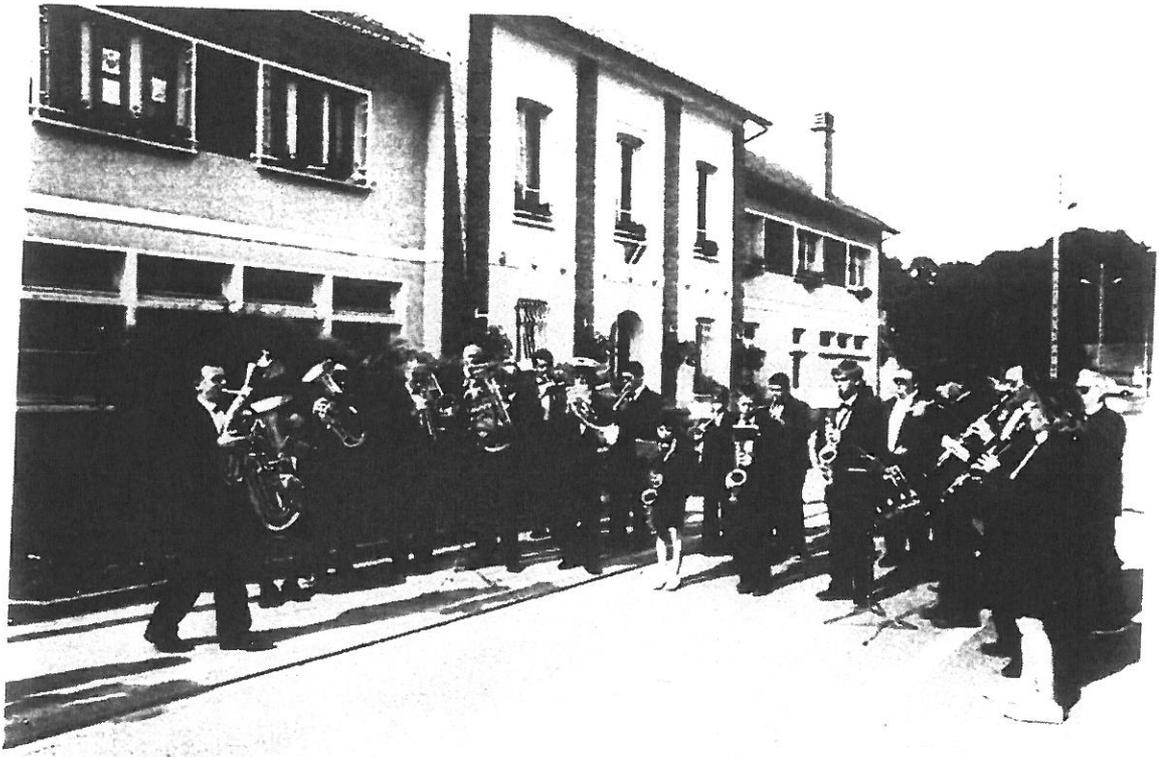
Comme beaucoup, vous avez pu constater que le 22 juin 1996, jour de la remise des prix des écoles, a été marqué par la fête de la musique organisée par les associations locales avec le concours de la municipalité.

C'était une première aux Ormes Sur Voulzie et malgré un temps menaçant, de nombreuses personnes se sont retrouvées sur la place de la Mairie où les attendaient barbecue, musiciens et danseuses...

Auparavant un concert c'est produit à l'église où nous avons pu admirer et applaudir de jeunes et prometteurs talents.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont d'une manière ou d'une autre contribué à la réussite de cette manifestation.

Fort de cette première expérience nous comptons renouveler cette fête et vous donnons d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine.



FANFARE DE BRAY SUR SEINE

*FETE DE LA MUSIQUE
VUE D'ENSEMBLE*



CONCERT A L'EGLISE

